

Rapport d'analyse Page 1 / 3
Edité le : 08/02/2024

MAIRIE DE SAINT MARCEL

84 Rue de la Mairie
Pomblière
73600 ST MARCEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA24-2019	Analyse demandée par :	ARS DT de SAVOIE
Identification échantillon :	SLA2402-1928-1		
Doc Adm Client :	ARS73		
UGE :	0183 - SAINT MARCEL		
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT MARCEL		
Nom de l'installation :	SAINTE MARCEL POMBLIERES	Type : UDI	Code : 001164
PSV :	0000001215		
Point de surveillance :	POMBLIERES		
Localisation exacte :	MSSA évier vestiaires du personnel MSSA côté STEL		
Département/Commune :	73 / SAINT-MARCEL		
Nature:	Eau de distribution		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement : CP	Type de visite : D2	Type Analyse : CNP	
Prélèvement :	Prélevé le 06/02/2024 à 10h41	Réceptionné le 06/02/2024 à 15h26	
	Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - A. AYMONIER		
	Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 et NF EN ISO 19458		
	Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de Début d'analyse 07/02/2024 17:06:10

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Démontage du brise-jet	Oui	-	Observation				
Désinfection du point de prélèvement	Aucun	-	Observation				
Prélèvement au 1er jet	Oui	-	Observation				
Type de robinet	Mitigeur	-	Observation				
Analyses physicochimiques							
Métaux							

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Cuivre total	0.106	mg/l Cu	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	2	1	#
Nickel total	5.6	µg/l Ni	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total	1.77	µg/l Pb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Eau conforme aux références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

François GENET
Responsable Laboratoire



point prélevé

